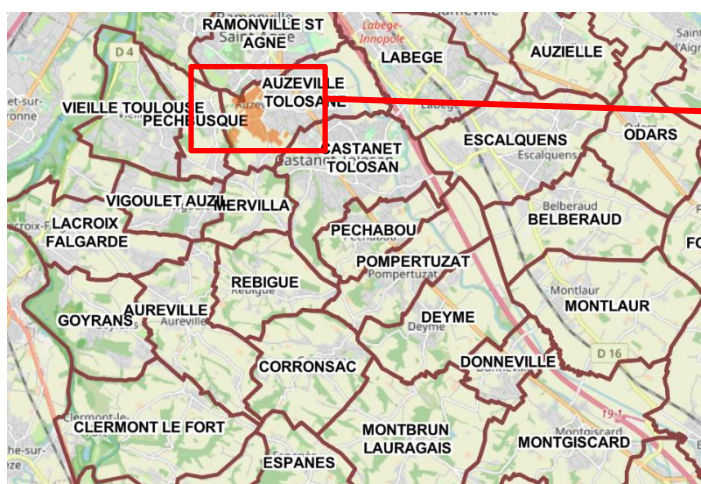




Présentation des parcelles

Appel à Manifestation d'Intérêt PAPRES:

*Préservation de l'Agriculture Périurbaine Respectueuse de
l'Environnement et de la Santé*



Contact : Laura Vallée-Hans - Chargée de mission Politique Agricole Territoriale

laura.vallee-hans@sicoval.fr - 07 72 38 03 82

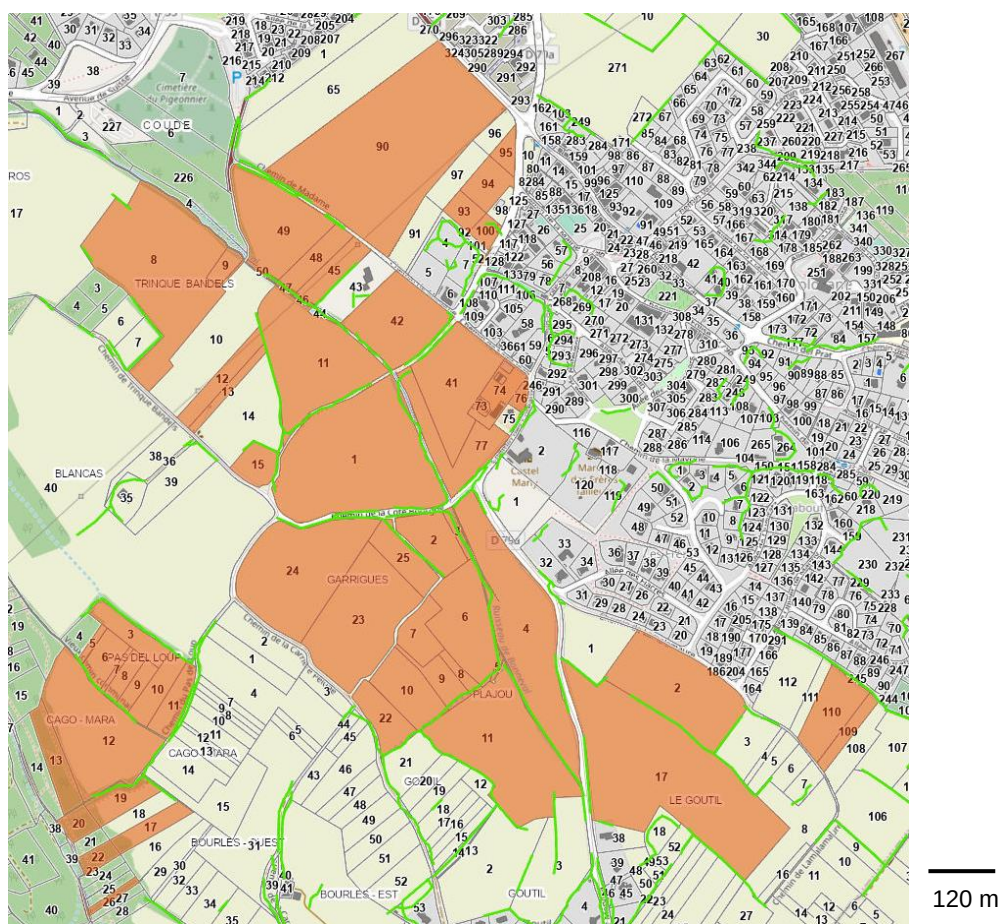
Sommaire

1) Présentation globale des parcelles.....	3
2) Zonage des parcelles en fonction de leurs caractéristiques.....	4
2)1) Zone 1 : parcelles potentiellement irrigables	4
2)2) Zone 2 : Parcelles à faibles pentes	5
2)3) Zone 3 : Parcelles à pentes modérées	6
2)4) Zone 4 : Parcelles à fortes pentes.....	7
Annexe 1 : Nature des sols selon les travaux menés par les étudiants de l'Ensat.....	8
Annexe 2 : Accessibilité, altitude et réseau électrique.....	9
Annexe 3 : Pentas	10
Annexe 4 : Courbe de niveau, exposition et infrastructures agroécologiques.....	11
Annexe 5 : Relevé cadastral	13

1) Présentation globale des parcelles

Les parcelles constituent un ensemble de 68 2580 m² regroupé en près d'un seul tenant, situé en zone périurbaine à l'Ouest de la commune d'Auzeville-Tolosane. Ces parcelles s'étalent sur les lieux-dits Saint Paulet, Negret, Combe d'Oly, le Goutil, Camp Cubert, Cao Mara, Plajou, Garrigues, Pas Del Loup, Trinques Bandels comme présenté sur la carte ci-dessous.

Les parcelles sont globalement homogènes et constituées de sols argileux. Ils se différencient par leur profondeur et la quantité de calcaires des horizons. Les sols ont majoritairement des profondeurs moyennes (roche-mère présente entre 30 et 50 cm) et profondes (roche-mère présente entre 50 et 100 cm), mais on trouve quelques sols courts très érodés¹ (roche-mère présente à moins de 30 cm). Ces éléments ont fait l'objet d'une étude approfondie et sont détaillés en annexe 1.



Parcelles concernées par l'AMI PAPRES

¹ Ces sols concernent les parcelles 9, (Pas de Loup), l'amont de la parcelle 11 (Saint Paulet), et l'aval de la parcelle 17 (Le Goutil)

Des analyses chimiques sont également en cours dans le but de déterminer le pH, la texture, le calcaire ainsi que la matière organique (carbone et azote) des sols. Les résultats seront rassemblés dans un second rapport qui pourra être mis à disposition des porteurs de projets.

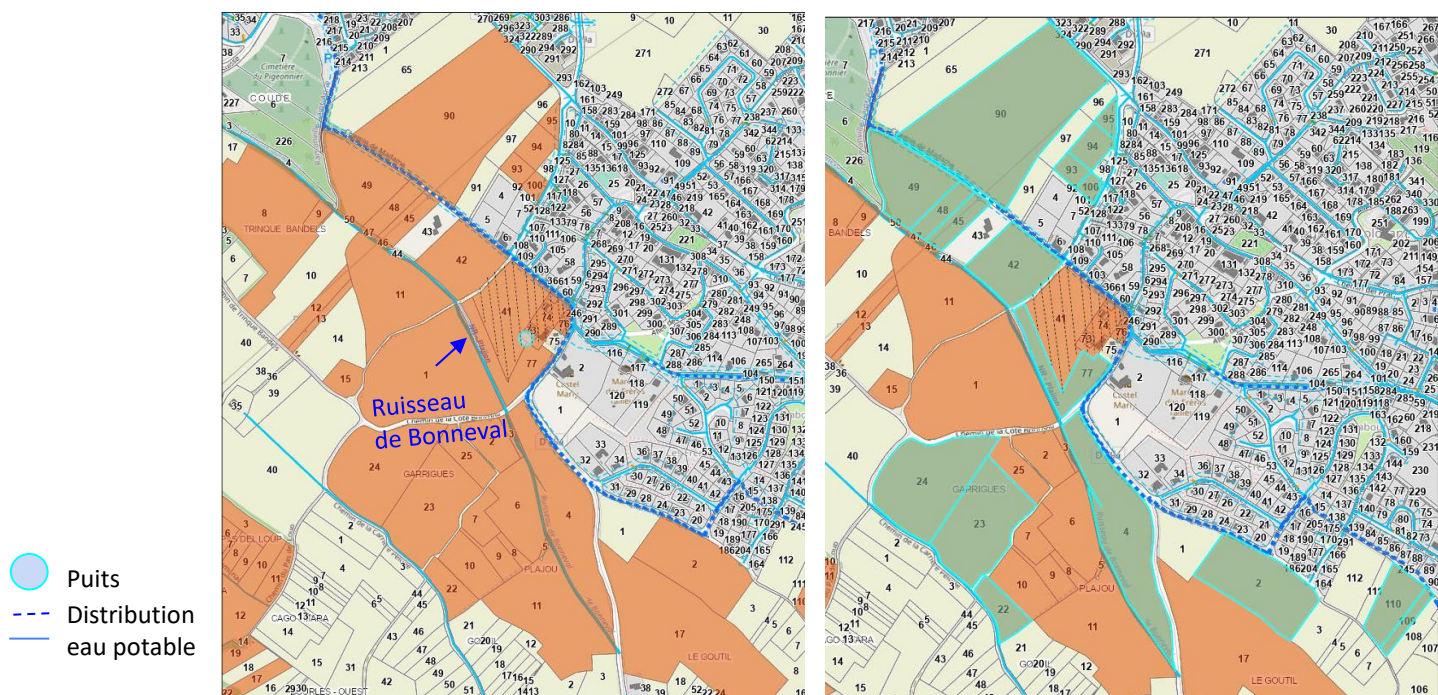
2) Zonage des parcelles en fonction de leurs caractéristiques

Les disparités entre les différentes parcelles ont permis de les rassembler en quatre grandes zones, prenant en compte principalement l'accessibilité à l'eau et la pente². Les délimitations s'appuient par ailleurs sur les infrastructures naturelles déjà présentes.

Toutes les parcelles sont accessibles via des routes ou des chemins praticables en voiture ou avec un engin mécanisé.

Les parcelles concernées par les différents zonages sont surlignées en bleu turquoise

2.1) Zone 1 : parcelles potentiellement irrigables



Zone 1 : Parcelles potentiellement irrigables

120 m

Les réserves hydriques sont limitées sur les parcelles et se résument à la présence d'un puits au niveau de la parcelle 77. Le ruisseau de Bonneval présente un faible débit qui ne permet pas de l'exploiter³.

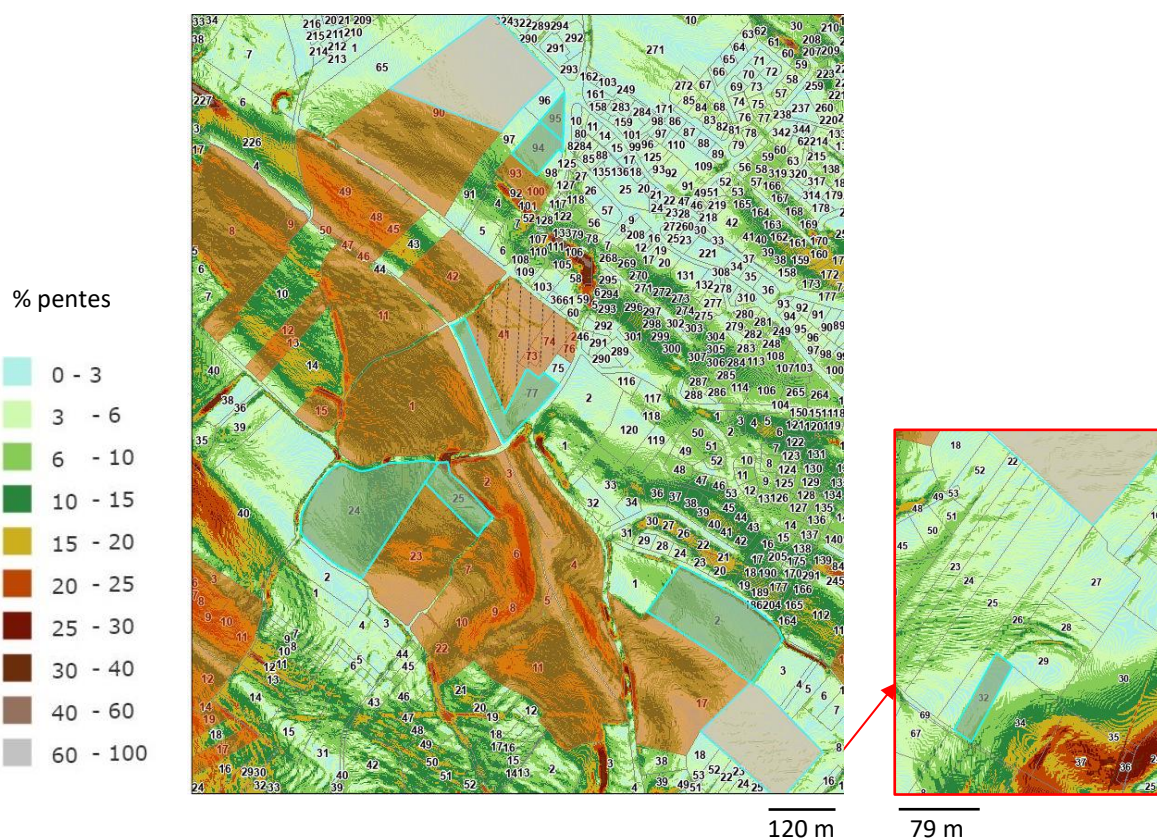
² Paramètres variant significativement sur les parcelles

³ Le ruisseau de Bonneval est un cours d'eau naturel non navigable de 4.02 km. Il prend sa source dans la commune de Auzerville-Tolosane et se jette dans le ruisseau de Vieille-Toulouse au niveau de la commune de Vieille-toulouse.

Par ailleurs, un travail de réflexion pour préserver la qualité de ce ruisseau sera à mener, en concertation avec les services GEMAPI⁴.

La pluviométrie des parcelles est de 481,6 mm en moyenne. Certaines parcelles sont à proximité du réseau de distribution d'eau potable laissant la possibilité d'utilisation temporaire de cette ressource. Cette solution, non optimale en termes de préservation de la ressource en eau et de limitation du coût de production pourra être envisagée pour lancer un projet ou en cas de faible consommation hydrique. Autrement, des études poussées seront à prévoir pour étudier l'approvisionnement en eau tel que la création de réserves naturelles ou la mise en place d'un système de récupération d'eau de pluie.

2.2) Zone 2 : Parcelles à faibles pentes



Zones 2 : Parcelles à faible pentes

Ces surfaces ont des pentes majoritairement comprises entre 0 et 10%. Elles sont donc à favoriser pour des projets maraîchers. Les parcelles 17 et 90 ont une partie à faible pente et une partie pentue, ce qui peut permettre d'y associer plusieurs projets et donc de diversifier

⁴ Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

les activités. Ces parcelles restent toutefois adaptées pour tout autre projet que du maraîchage. La surface totale des parcelles à zone plane est d'environ 18,2 hectares.

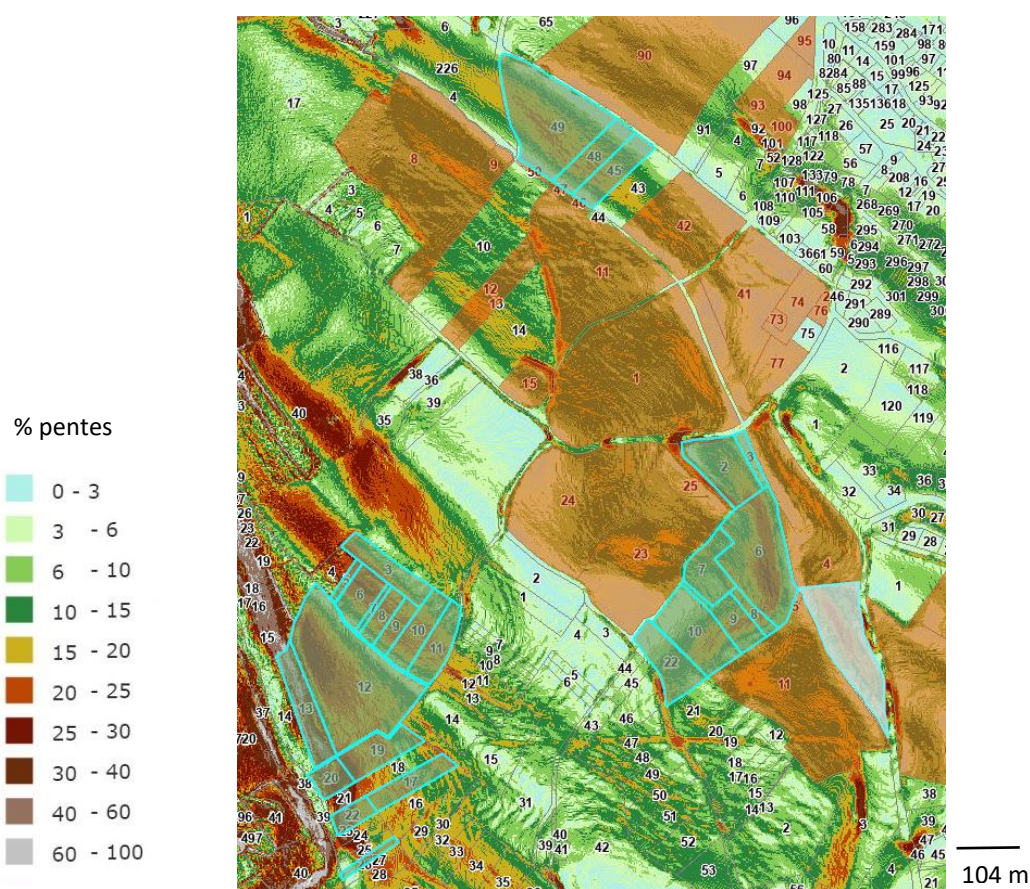
2.3) Zone 3 : Parcelles à pentes modérées



Ces parcelles ont des pentes modérées comprises entre 10 et 20%. Ce sont donc des surfaces difficilement praticables pour des projets maraîchers ou l'implantation des serres ou tout autre bâti (hors travaux). Ces parcelles sont donc plutôt adaptées pour de la grande culture et des plantations d'arbustes ou d'arbres. Il existe un vivier en bas de pente de la parcelle 1, qui sera remis en état pour en faire une zone humide permettant d'abriter de la biodiversité. Il sera donc important de le préserver. Il existe également un ancien chemin de randonnée qui chemine entre les parcelles 1 et 11 et qui sera remis en état. Enfin, il est important de souligner la présence d'une ligne haute tension, elle s'étend sur notre zone d'étude depuis le bas de la parcelle 90, jusqu'en haut de la parcelle 10 en passant par les parcelles 48 et 47 (voir annexe 2).

La surface totale des parcelles à pentes modérées est d'environ 33,9 hectares.

2.4) Zone 4 : Parcelles à fortes pentes

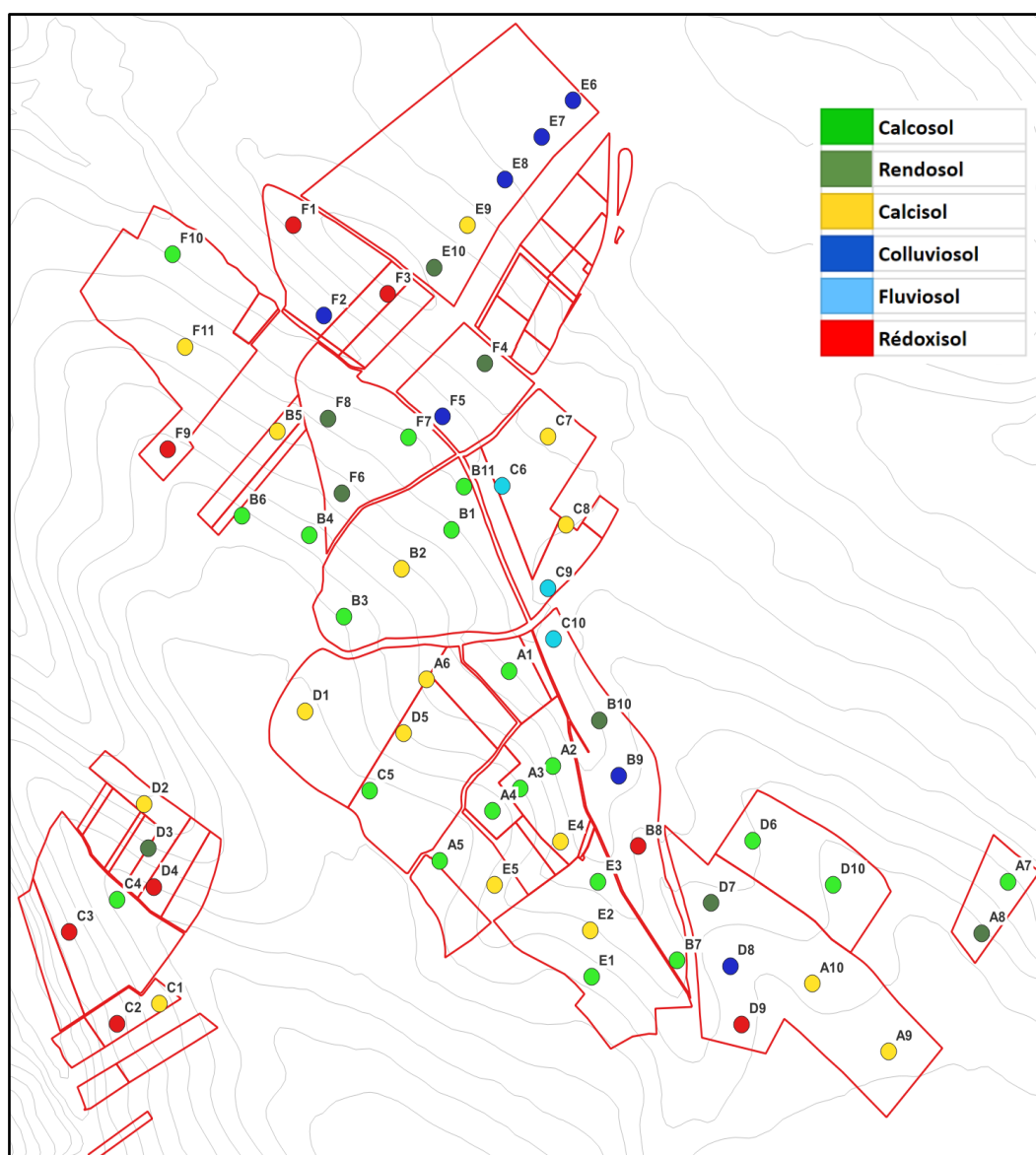


Zone 4 : Parcelles à fortes pentes

Ces parcelles ont des pentes importantes globalement supérieures à 20%, ce qui les rend plus difficiles à travailler et vulnérables à l'érosion. Il est donc important de limiter ce phénomène en y implantant un maximum d'arbres / arbustes et en couvrant le sol au maximum. Ces parcelles sont ainsi adaptées à l'implantation de vergers, à l'agroforesterie, l'arboriculture et aux petits élevages (un point d'eau ou une irrigation seront nécessaires pour la mise en place d'un élevage).

La surface totale de la zone en pente forte est d'environ 21,0 hectares.

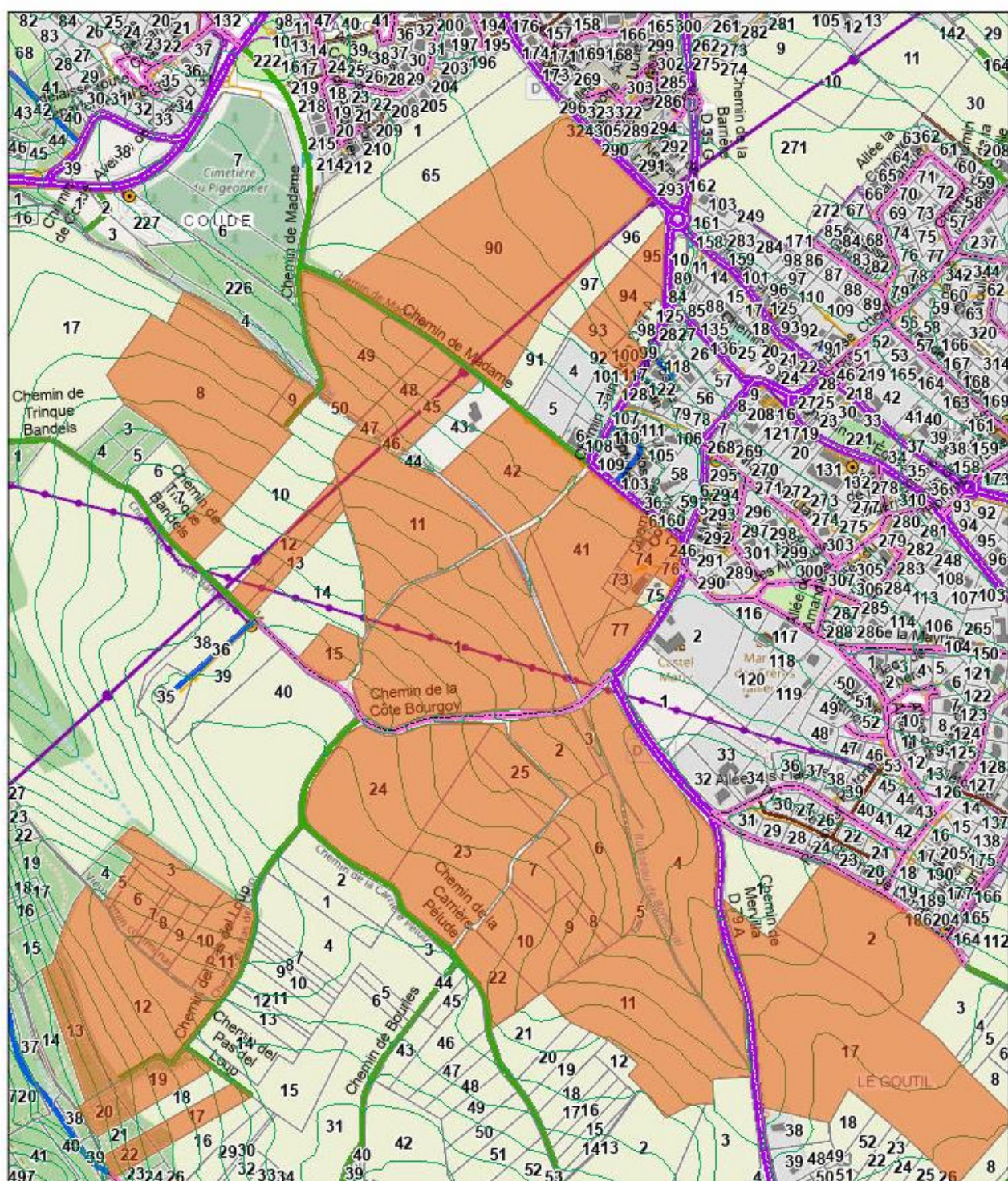
Annexe 1 : Nature des sols selon les travaux menés par les étudiants de l'Ensat



Extrait du rapport « Etude qualitative des sols Auzevillois » réalisé par des étudiants de l'Ensat courant 2022

Des étudiants de l'ENSAT encadrés d'une enseignante-chercheuse ont effectué 62 profils de sol afin de décrire plus précisément leur nature. Ces premières analyses sont compilées dans un premier rapport (Etude qualitative des sols Auzevillois). Six types de sols principaux ont pu être identifiés : Rendosols, Calcosols, Calcisols, Colluviosols, Fluviosols et Rédoxisols, répartis sur les parcelles, comme présenté ci-dessus.

Annexe 2 : Accessibilité, relief et réseau électrique



Statut des voies

- Privé
- Chemin rural
- Inconnue
- Route départementale
- Voie communale

Poste source & de répartition HTA/HTA



Poste de distribution au public HTA/BT



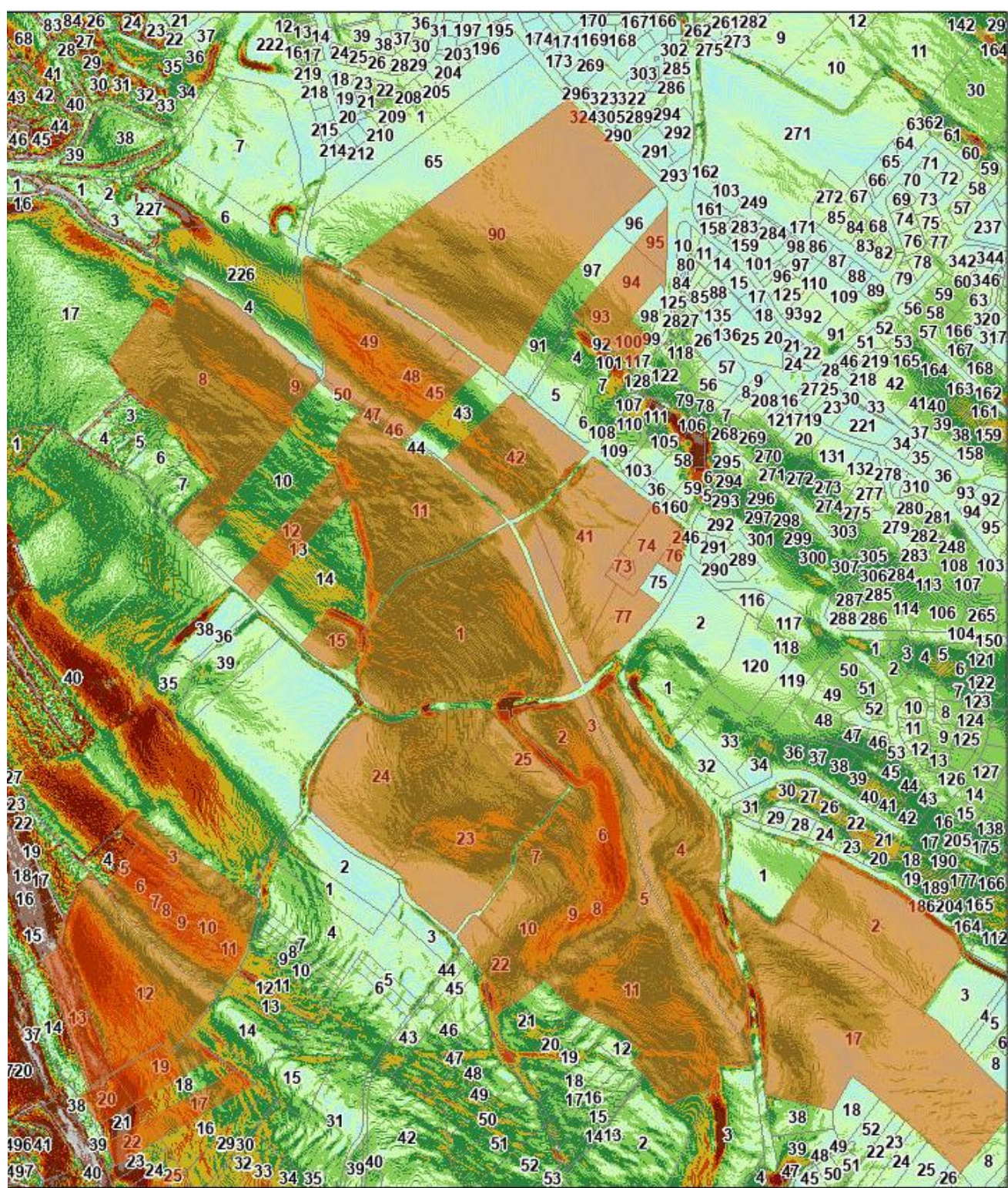
Ligne aérienne HTA



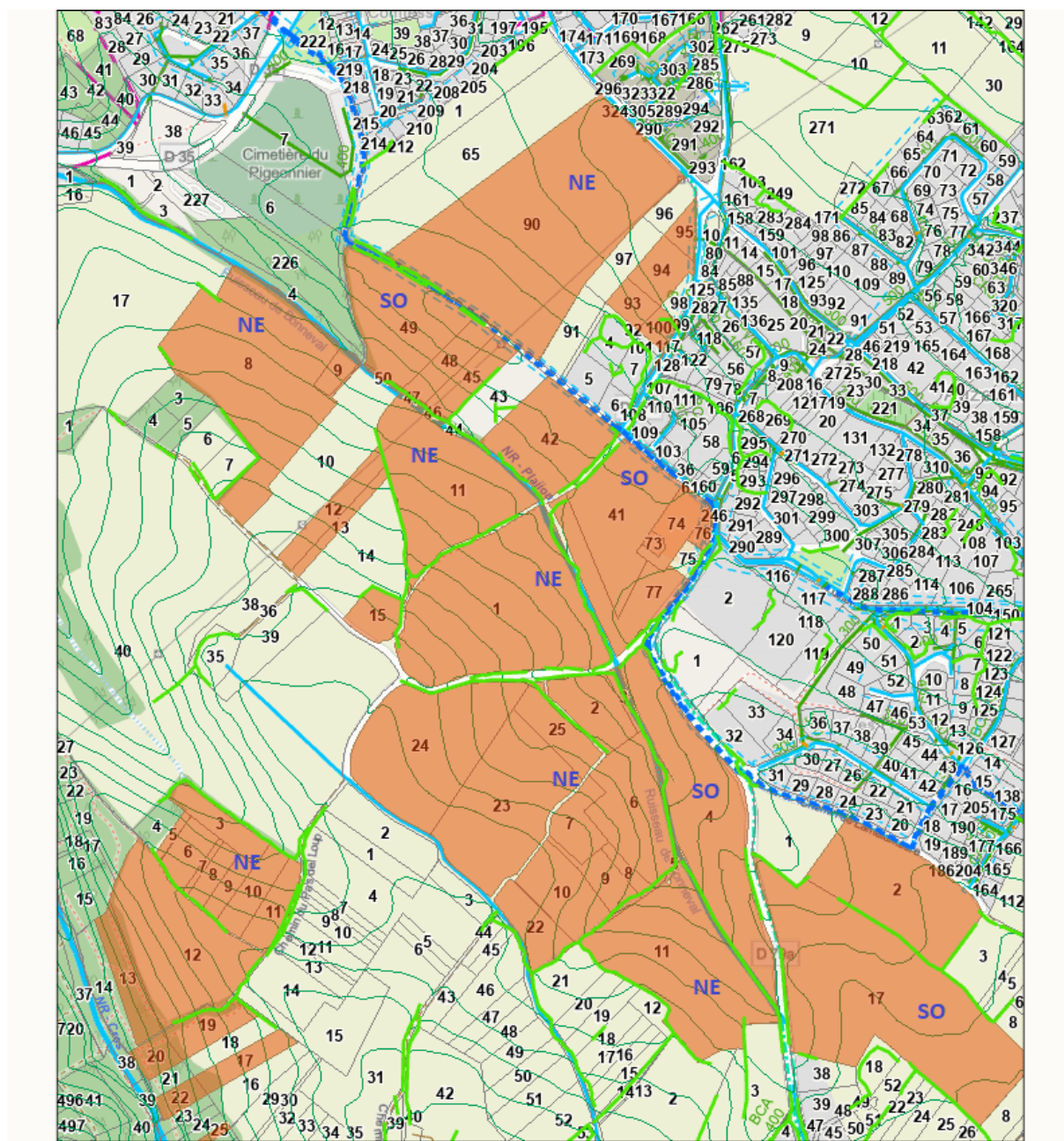
Ligne aérienne BT



Annexe 3 : Pentes



**Annexe 4 : Exposition, cours d'eau et adduction en eau potable(AEP),
infrastructures agroécologiques (haies)**



Gestionnaire des cours d'eau

— Hors gestion Sicoval

--- Zones AEP de récolements / détails

Tronçons AEP

— Distribution

— Défense incendie

— Linéaires de Haie

Annexe 5 : RELEVÉ CADASTRAL

Lieu-dit	N°	Surface
SAINT PAULET	0042	1 ha 82 a 35 ca
SAINT PAULET	0045	54 a 81 ca
SAINT PAULET	0046	3 a 08 ca
SAINT PAULET	0047	2 a 87 ca
SAINT PAULET	0048	53 a 47 ca
SAINT PAULET	0049	2 ha 01 a 17 ca
SAINT PAULET	0050	4 a 21 ca
NEGRET	0052	84 ca
NEGRET	0090	7 ha 33 a 66 ca
SAINT PAULET	0142	51 a 52 ca
SAINT PAULET	0144	90 ca
SAINT PAULET	0146	79 a 60 ca
COMBE D OLY	0109	33 a 70 ca
COMBE D OLY	0110	99 a 18 ca
LE GOUTIL	0002	2 ha 63 a 53 ca
LE GOUTIL	0017	6 ha 43 a 31 ca
CAMP CUBERT	0032	21 a 28 ca
CAGO MARA	0017	37 a 05 ca
CAGO MARA	0017	6 a 57 ca
CAGO MARA	0019	56 a 44 ca
CAGO MARA	0020	27 a 67 ca
CAGO MARA	0022	22 a 74 ca
CAGO MARA	0026	12 a 50 ca
SAINT PAULET	0001	5 ha 02 a 84 ca
PLAJOU	0002	82 a 21 ca
PLAJOU	0003	13 a 98 ca
PLAJOU	0004	3 ha 60 a 53 ca
PLAJOU	0005	4 a 01 ca
PLAJOU	0006	1 ha 59 a 05 ca
PLAJOU	0006	9 a 42 ca
PLAJOU	0007	56 a 04 ca
PLAJOU	0008	16 a 35 ca
PLAJOU	0009	45 a 23 ca
PLAJOU	0010	99 a 51 ca
PLAJOU	0011	3 ha 66 a 40 ca
GOUTIL	0022	66 a 89 ca
GARRIGUES	0023	2 ha 87 a 76 ca
GARRIGUES	0024	3 ha 23 a 08 ca
GARRIGUES	0025	67 a 30 ca
PAS DEL LOUP	0003	54 a 20 ca
PAS DEL LOUP	0005	8 a 71 ca
PAS DEL LOUP	0006	44 a 99 ca
PAS DEL LOUP	0007	7 a 56 ca
PAS DEL LOUP	0008	26 a 75 ca
PAS DEL LOUP	0009	25 a 67 ca
PAS DEL LOUP	0010	52 a 12 ca
PAS DEL LOUP	0011	49 a 98 ca
CAGO MARA	0012	2 ha 86 a 64 ca
CAGO MARA	0013	66 a 63 ca

Lieu-dit	N°	Surface
TRINQUE BANDELS	0008	4 ha 63 a 86 ca
TRINQUE BANDELS	0009	20 a 94 ca
SAINT PAULET	0011	3 ha 02 a 76 ca
TRINQUE BANDELS	0012	56 a 04 ca
TRINQUE BANDELS	0013	26 a 43 ca
TRINQUE BANDELS	0015	44 a 84 ca
NEGRET	0093	29 a 42 ca
NEGRET	0094	50 a 77 ca
NEGRET	0095	22 a 08 ca
NEGRET	0098	15 a 80 ca
NEGRET	0099	1 a 14 ca
NEGRET	0100	19 a 44 ca